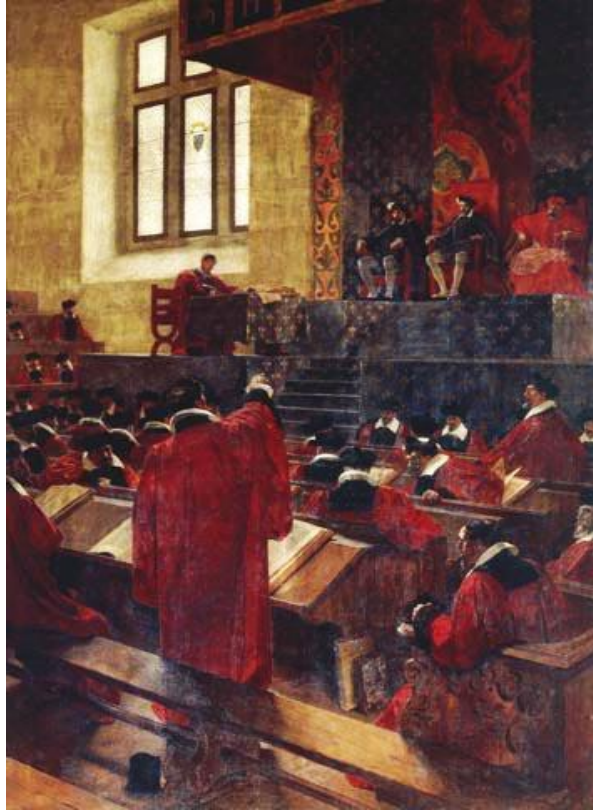


## Anne du Bourg, un Auvergnat sacrifié par Henri II au sein des guerres civiles et de religions.



Voilà un an qu'ont commencé les persécutions contre la Réforme quand en 1521 naît à Riom un petit garçon chez les du Bourg, une famille fidèle à La Réforme, qui le prénomme Anne, prénom masculin comme féminin, alors répandu, comme Anne de Montmorency, connétable, catholique mais ami des protestants.

Il a quatorze ans quand l'Europe prend conscience qu'une nouvelle lecture des Evangiles se fait dans une église de Genève.

Ces nouvelles idées qui veulent épurer l'interprétation de la parole du Christ le nourrissent, l'éveillent, le stimulent.

Pour un petit protestant, le contexte social, politique, est bouillant, exaltant, mais tragique.

De tous points de vue.

Quand Henri II (1519-1559), deuxième fils de François I<sup>er</sup>, monte sur le trône en 1547, il trouve un royaume faible face à l'extérieur et en proie à de vives fractures intérieures.

Élevé dans la religion catholique Henri II cède en maintes circonstances à la maison ultra-catholique de Guise.

Sous son règne vont se mettre en place les conditions des huit guerres civiles et de religions qui émailleront les règnes de ses fils et au-delà (1562-1563, 1567-1568, 1568-1570, 1572-1573, 1574-1576, 1576-1577, 1579-1580, 1585-1598).

1520. Début des persécutions contre les Protestants.

1535. L'église de Genève devient une pépinière en faveur de la Réforme.

1540-1550. Accentuation des clivages.

**1547.** Mort de François I<sup>er</sup> et accession au trône d'Henri II.

**1547.** Création de la Chambre Ardente et augmentation du pouvoir des religieux, notamment de l'inquisiteur Matthieu Ory.

1547-1549. Répression de plus en plus accentuée.

À partir de 1550, les principaux acteurs qui se déclarent sympathisants ou partisans de la Réforme sont Marguerite de France, sœur d'Henri II) ; le connétable Anne de Montmorency (1493-1567) ; François d'Andelot-Coligny (1521-1569) ; Odet de Coligny cardinal de Chatillon (1517-1571) ; l'amiral Gaspard de Coligny (1519-1572) ; Louis Ier de Bourbon-prince de Condé (1530-1569).

1551. Edit de Châteaubriant, sévère contre la Réforme.

1551-1557. Crise et risque de guerre entre Henri II et le pape Jules III au sujet du duc de Parme et du Concile de Trente.

1555. Paix de Cateau-Cambrésis avec l'Espagne permettant à Henri II de concentrer ses efforts contre la Réforme.

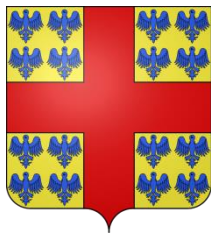
1557. Massacre de protestants dans une maison de la rue Saint-Jacques à Paris.

1557-1559. Ouverture des premières églises Réformées.

1559. L'édit de Romorantin pousse les juges à une extrême sévérité.

**1559.** Exécution d'Anne du Bourg

**1559.** Mort d'Henri II.



Ecus des Montmorency Châtillon Coligny Condé-Bourbon Guise.

Trois maisons princières s'entredéchirent tout au long du XVIe siècle et entraînent derrière elles les provinces qu'elles gouvernent, aucune ne réussissant à l'emporter.

De la maison de Montmorency, on trouve les descendants du connétable Anne de Montmorency. Ils sont protestants et catholiques, mais unis contre les Guise. On trouve François de Montmorency, Henri de Damville, Gaspard, Odet et François Chatillon-Coligny.

Les ressortissants de la maison de Guise sont les cousins des ducs de Lorraine et Mayenne. Ils conduiront la Ligue contre Henri III puis Henry IV.

La maison des Bourbons est composée des descendants directs de Louis IX. Ils seront parmi les chefs protestants avec Louis Ier, prince de Condé, et mèneront à Henry IV, premier régnant des Bourbons.

Les Condé sont cadets des Bourbon eux-mêmes cadets des Capétiens. La tige des Condé est Louis Ier (1530-1569), fait prince de Condé en 1546. Il est le cinquième fils du duc de Vendôme aîné des Bourbon. Cadet, le prince Louis Ier détache sa branche cadette des Bourbons. Il était frère du roi de Navarre (Antoine) père du futur Henri IV.

Majoritairement catholiques, la Lorraine, la Bretagne, la Normandie, la Bourgogne et la Champagne.

Majoritairement protestantes, le Rouergue, le Quercy, la Guyenne, Bordeaux, la Picardie.

Le Languedoc est partagé, la Provence étant en majorité protestante.

Angleterre, Allemagne, Pays-Bas et Danemark soutiennent la Réforme.

L'Espagne soutient les Catholiques.

Troubles et complexes, les rôles, d'une part de la reine Catherine de Médicis (1519-1589) et d'autre part de Diane de Poitiers (1499 ou 1500-1566) sa favorite pendant vingt ans bien que de plus de vingt ans son aînée. La première, partiellement auvergnate, semblera vouloir apaiser les conflits. La seconde dressera Henri II contre la Réforme en faveur des Guise.

La situation et les guerres civiles ne feront que s'aggraver sous les fils d'Henri II et Catherine de Médicis, François II (1544-1559-1560), Charles IX (1550-1560-1574) et Henri III (1551-1574-1589), avec, entre leurs trois règnes, deux régences de leur mère. Les guerres continueront sous les règnes d'Henry IV et Louis XIII. Les dragonnades entacheront gravement le règne Louis XIV. Les persécutions ne cesseront qu'avec l'édit de Versailles, sous Louis XVI, en 1787. L'année 1559 culmine dans le drame.

Le principal inquisiteur chargé par Henri II d'instaurer l'inquisition pour réprimer « l'hérésie protestante » est le théologien dominicain breton, Matthieu Ory (1482-1557).

Inquisiteur de Paris dès 1529, il est confirmé par Paul III en 1539 comme Inquisiteur, en 1542 par la congrégation générale des dominicains, puis en 1547, 1549 et 1550 par Henri II comme Inquisiteur général du royaume, et encore par Jules III en 1552.

Dès 1532 Rabelais le raille dans Pantagruel sous le nom de *maître d'Oribus*.

En 1538 il approuve l'orthodoxie d'Ignace de Loyola.

En 1547 il dirige la Chambre Ardente du Parlement de Paris chargée des procès d'hérésie. En trois ans cette chambre rend plus de 500 arrêts contre des protestants et est à l'origine d'une violente répression entre 1547 et 1549.

En 1535 il conduit le procès du prédicateur Jean Michel (Bourges). En 1537, par ordre du roi, il vient à Laval (berceau des Coligny dont la comtesse est Anne d'Alegré) comme inquisiteur de la foi. A Laval il s'adjoint François Verdier, dominicain, et chasse les protestants de tous rangs ou états. Six inquisiteurs sous ses ordres parcourent le royaume. En 1543-1544 il mène le procès Etienne Dolet. En 1552 il condamne au bûcher cinq étudiants protestants venus de Suisse. En 1553 il conduit le procès Michel Servet. A partir de 1554 il est en Italie pour convertir Renée de France.

Il meurt en 1557 après son retour près d'Henri II, avant l'édit de Compiègne.

« En 1542, le pape Paul III établit à Rome la Sacrée Congrégation de l'Inquisition Romaine et Universelle pour juger en appel les procès d'hérésie. Elle jugera l'astronome Galilée en 1633. En 1908 son appellation est changée en Sacrée Congrégation du Saint-Office par Pie X. Son nom est à nouveau modifié en 1967 par Paul VI et devient Congrégation pour la Doctrine de la Foi. C'est cette institution qu'a dirigée le cardinal Josef Ratzinger avant d'être élu pape en 2005 sous le nom de Benoît XVI. » (Les Amis d'Hérodote)



Henri II. François (Guise). Son frère cardinal Charles (Lorraine). Louis (Condé).



La porte de l'ancien temple de Riom.

Le père de ce petit garçon qui naît à Riom en 1521 est Etienne du Bourg. Sa mère est Anne de Tomines. Ils vivent en Vivarais. Prénomme Anne, ce petit garçon grandit dans un milieu protestant aisé et d'esprit indépendant.

Sa famille, se déplace en Auvergne, en Livradois dans la mouvance du marquis de Canillac, Jacques de Montboissier-Beaufort-Canillac marquis de Canillac (1511) héritier du marquisat de Canillac à la suite de son parrain autre Jacques de Beaufort-Canillac, marquis de Canillac (†1511) dont il relève le nom et les armes.

Les du Bourg sont possessionnée à Riom et au Vernet-la-Varenne et ont de belles alliances en Auvergne et en Velay, avec les familles nobles d'Arches (chanoines-comtes de Brioude), de Marillac (famille de hauts magistrats, originaires de Riom et d'Auvergne) et de Sereys, maison qui compte plusieurs branches, notamment originaires des environs de Chomelix (Tailhac), éteinte dans une branche d'Apchier, dont un chef du parti de la Réforme époux d'une dame de Rochebaron.

Une branche de la maison du Bourg fait plus durablement souche au Vernet-la-Varenne, qui s'éteindra dans la maison de Lespinasse du Passage sise en Auvergne et en Velay. Descendance jusqu'à nos jours.



Antoine du Bourg

Son oncle paternel Antoine est chancelier de France. Né avant 1400 en Auvergne, à La Seille, Antoine du Bourg a d'abord été conseiller au Parlement de Bretagne (1534) puis président au Parlement de Paris. Nanti de la charge de chancelier de France (1535), il succède à Antoine Duprat (†1535), autre Auvergnat puisque né à Issoire, qui la tenait depuis 1515 jusqu'à sa mort. L'histoire d'Allègre connaît bien les du Prat sont alliés par mariage aux Tourzel d'Allègre au XVI<sup>e</sup> siècle. Les deux clans se haïssent et se passent au fil de l'épée.

Le 16 juillet 1535 l'édit de Coucy amnistie les protestants de France à la condition de se repentir, c'est-à-dire d'abjurer leur foi. 1535 est aussi l'année de la constitution de l'Eglise de Genève gouvernée par Calvin. Cette année 1535, Antoine du Bourg est fait chevalier par François I<sup>er</sup> qu'il accompagne en 1538 à Aigues-Mortes et à Laon. A Laon, dans un mouvement des personnes venues voir le roi, il tombe de sa monture et en meurt.

La correspondance d'Antoine du Bourg avec nombre de personnalités, notamment protestantes, dont son successeur Guillaume Poyet sera saisie. Elle est conservée aux Archives nationales.

Son frère, Claude, ambassadeur à la Sublime Porte sera arrêté lui-aussi. Il s'enfuira et se cachera en Auvergne.

Son neveu, Jacques, sera lieutenant général de police à Issoire et Riom.

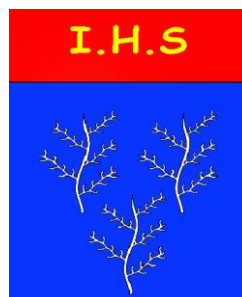
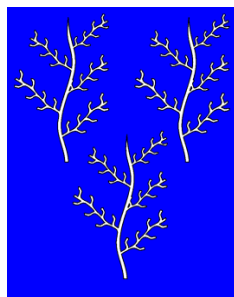
Selon une généalogie de 1742, de la famille du Bourg (archives de la Charente, E.601) on trouve Dominique (Denis) du Bourg époux de Perrine Bernier, installé à Cognac.

Puis autre Dominique du Bourg, d'abord archer, possessionné en Charente, maire et échevin de Saintes pendant plus de trente ans, conseiller, médecin d'Henri III, d'Henry IV et du prince de Condé. A Saintes il fit construire un hôtel particulier qui passa aux Bremond d'Ars.



La maison du Bourg-Brémond d'Ars à Saintes.

Dès 1559, après le martyr d'Anne du Bourg, Dominique du Bourg aurait ajouté aux armes de la maison du Bourg un chef de gueules chargé du monogramme IHS pour montrer qu'il était un bon catholique.



Selon une autre généalogie on trouve un autre Anne du Bourg (1490-1538) seigneur de Sailhant réputé calviniste, qui aurait été époux d'Anne Hénard. Ils auraient eu Charles Antoine du Bourg, seigneur de Sailhant, sénéchal de Riom, un des capitaines protestants en Auvergne.

La Maison des Consuls fut construite à Riom entre 1527 et 1531, pour Jacques du Bourg, mais les consuls de la ville n'y siégèrent jamais.



La maison des Consuls.

La famille d'Anne du Bourg le destine aux études de théologie en vue d'une carrière ecclésiastique. Mais son oncle l'orienté vers le droit. Il progresse vite. D'abord étudiant à l'université d'Orléans, dès 1552 il est nommé professeur de droit civil dans cette même université d'Orléans. Il a trente-et-un an et aura Étienne de La Boétie comme élève. On sait qu'il se maria et eut des enfants. Il devient conseiller au Parlement de Paris en 1557, l'année même du massacre de la Sainte-Cène de la rue Saint-Jacques.

Il y avait deux types de places au Parlement de Paris. Les places gratuites pour les laïques, et des places payantes pour les ecclésiastiques, pour partie payées aux prédécesseurs et pour partie au trésor.

Le roi lui aurait permis de siéger gratuitement à la condition qu'il entra dans quelque ordre religieux.

Anne se fit donc sous-diacre puis diacre et fut reçu au Parlement comme Conseiller-Clerc.

Il siégeait avec les plus jeunes conseillers qui étaient en général appelés à connaître des affaires criminelles.

Le Parlement siégeait au palais des Tournelles qui était aussi la résidence ordinaire d'Henri II.

Les répressions contre les adeptes de la Réforme se poursuivaient, menées conjointement pas le pouvoir royal et par l'inquisition.

Anne du Bourg eut à connaître d'un procès au Parlement de Toulouse contre quatre habitants de Tours accusés d'hérésie et menacés du bûcher. Anne du Bourg dut faire le rapport de la révision devant le Parlement de Paris présidé par Pierre I<sup>er</sup> Séguier (1504-1580), avocat général, président à mortier au parlement de Paris, et par Robert de Harlay sieur de Sancy (1517-1560) conseiller du parlement de Paris depuis 1543, dont la famille fut protestante.

En avril 1559 il parvint à leur éviter la mort mais pas le bannissement.

La veille de Pâques 1559, Anne du Bourg est admis à la Sainte-Cène dans l'Eglise réformée de Paris.

Les sentences de la chambre des Tournelles, moins sévères que celles de la Grande Chambre attirèrent l'attention.

Gilles le Maître, Saint-André, le procureur général Bourdin, poussés par les Guise, décidèrent de réunir une Mercuriale dans le bâtiment des Augustins.

Des séances plénières du parlement se tenaient chaque semestre, toujours un mercredi, d'où leur nom de Mercuriales. Le premier président, le procureur général, les magistrats pouvaient prendre la parole à tour de rôle.

Ils pouvaient dénoncer les abus de l'administration de la justice.

La première session fut réunie le 30 avril 1559.

L'ordre du jour prévoyait de débattre de mesures concernant la question de l'hérésie.

Certains conseillers furent partisans de confirmer et appliquer les édits royaux dont l'édit de Romorantin.

Le président du Ferrier et les jeunes conseillers demandèrent que soit réuni un Concile Général à l'image des conciles de Bâle et de Constance.

Alors que le secret devait couvrir les débats, les Guise auraient convaincu Henri II de réunir une nouvelle séance et d'y venir à l'improviste.

Le roi n'est pas toujours présent aux Mercuriales.

La séance suivante fut réunie le 15 juin 1559.

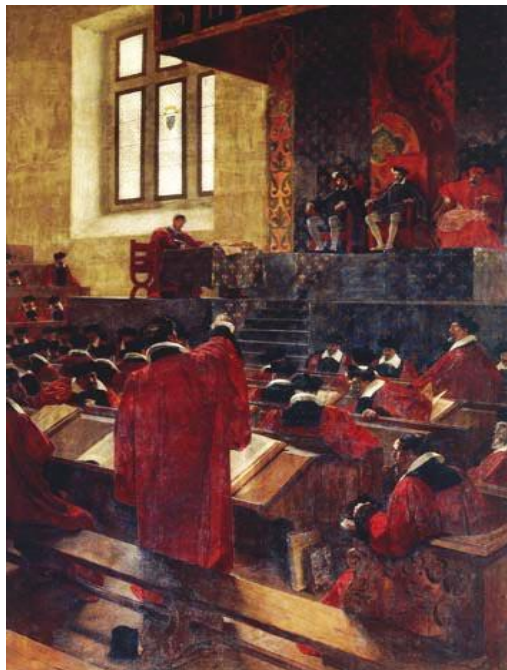
Au moment où les jeunes conseillers des Tournelles devaient prendre la parole, Henri II apparut entouré du cardinal (Charles de Lorraine, frère du duc de Guise, futur moteur de la contre-réforme) et de François duc de Guise, des princes de Bourbon, des Montmorency, de l'évêque de Sens, de l'évêque de Paris et de plusieurs capitaines.

Le premier jeune conseiller à prendre la parole est Louis du Faur qui dit que ce n'est pas la Réforme qui « *trouble Israël* » mais les agents de la répression.

Anne du Bourg aurait été poussé par ses amis à venir à cette séance et à s'exprimer. Conservant de la reconnaissance pour Henri II, il ne souhaitait pas se montrer discourtois d'autant qu'il savait les conseillers des Tournelles observés par les Guise.

Il commence par rendre grâce à Dieu de la présence du roi et des princes.

Puis il demande des réformes religieuses et la réunion d'un Concile.



Il dénonce les répressions contre « *ceux que l'on nomme hérétiques* » : « *On voit commettre tous les jours des crimes qu'on laisse impunis (...) tels que les adultères, d'horribles débauches, crimes qu'on ne se contente pas de dissimuler mais qu'on encourage, tandis qu'on invente de nouveaux supplices contre des hommes qui n'ont commis aucun crime. (...) Peut-on imputer le crime de lèse-majesté à ceux qui ne font mention du prince que dans leurs prières ? (...) Ne les regarde-t-on pas comme des hommes séditieux parce qu'à la faveur de la lumière et de l'Écriture ils ont découvert et révélé les vices scandaleux et manifestes de la puissance romaine qui penche vers sa ruine, et parce qu'ils demandent une salutaire réforme ?* »

Les jeunes conseillers Fumée, de la Porte, de Foix, du Ferrier et du Val critiquent la politique royale de façon frontale. Ils lui reprochent la récente publication de l'édit d'Ecouan, le 2 juin précédent. Cet édit autorisait une répression sanglante et permettait d'abattre les protestants sans procès. Ils lui reprochent également d'avoir fait exécuter sans procès au titre d'hérésie protestante un homme qui avait tenté de le tuer rue Saint-Jacques en septembre 1557.

A cause de la présence royale, les présidents de la chambre des Tournelles, Séguier et du Harlay, se taisent. Ils comprennent que dénoncer la débauche, l'excès de puissance du pape et les édits royaux sont de nature à fortement irriter le roi. A l'inverse les présidents de la Grande Chambre, Minard et le Maître s'insurgent et réclament les plus sévères châtiments. Ils donnent en exemple Philippe-Auguste qui avait fait brûler des centaines d'Albigeois et de Vaudois.

Le cardinal de Sens et garde des sceaux, Jean de Bertrand, promu cardinal par Henri II et créé tel par le pape Paul IV (1557), divorcé deux fois, s'approche du roi pour l'inciter à la sévérité : « *Par les rapports qu'on nous a faits, il y a en notre cour des gens dévoyés de la foi (...) qui méprisent l'autorité du pape et la mienne. (...) J'en veux faire un exemple qui puisse retenir tous les autres dans le devoir. Connétable, saisissez le second et le troisième de ceux qui viennent de s'exprimer !* »

Louis du Faur et Anne du Bourg, puis Fumée, de la Porte et de Foix sont saisis par Montmorency, remis à Gabriel comte de Montgomery et emmenés à La Bastille bien que l'enceinte de la cour soit considérée comme sacrée et inviolable. Du Ferrier et du Val s'étaient éclipsés en profitant de la confusion. Le roi aurait déclaré « *Je verrai de mes yeux brûler cet Anne du Bourg.* »



Le 19 juin le roi nomme les commissaires qui interrogeront les accusés : le président Saint-André, Jean de Mesmes, Louis Gayant, Robert Bouette, l'évêque de Paris Jean Baillet, et l'inquisiteur de la foi Antoine de Mouchy. Ils sont connus pour leur sévérité.

Les interrogatoires commencent le 20 juin 1559 à la Conciergerie.

Anne du Bourg récuse les juges au titre que les conseillers ne peuvent être jugés que par les Chambres elles-mêmes. Le roi refuse la récusation, répondant que la gravité des accusations ne peut être jugée par les Chambres.



Accusé de propos qu'il ne reconnaît pas avoir tenus le 15 juin, Anne du Bourg demande que les juges qui étaient présents, ainsi que l'avocat au Parlement du Mesnil soient appelés à témoigner.

On lui demanda s'il *croyait aux traditions de l'Eglise*. Bien que théologien compétant, il plaida qu'il ne connaissait pas assez bien ces choses pour en parler, et demanda que l'évêque de Paris (Jean Baillet) veuille bien lui expliquer le sujet. Ce qu'il fit. Ainsi instruit des arguments de la controverse, il y répondit « *Je ne puis assez louer Dieu de la bonne disposition qu'il a inspiré à Sa Majesté (...) Ma foi et croyance est fondée sur la pure parole de Dieu qui a jugé convenable d'établir sa loi sans rien omettre dans l'Evangile et dans les écrits des apôtres (...) Je crois que ce qu'ils contiennent est tout ce qui est nécessaire à notre salut. (...) Jésus-Christ a commandé à ses disciples d'aller prêcher l'Evangile sorti de sa bouche et pas autre chose. Les hommes ne nous peuvent donc pas obliger au-delà des commandements de Dieu. L'Eglise romaine n'a donc pas de puissance sur nous qu'en tant qu'elle est conforme à ces commandements.*

Le 23 juin, se pensant condamné, Anne du Bourg aurait eu une vision du roi Henri II, bientôt mort et lui aurait annoncé d'une forte voix que, tout petit homme qu'il était, que «*par son injustice et son mépris des lois de Dieu, il mourrait et se consumerait dans les flammes dans un délai de 7 jours* ».

Il est permis de croire à cette vision... ou de n'y pas croire...

Les interrogatoires continuèrent jusqu'au 25 juin.

Il fut questionné sur les sacrements, la transsubstantiation, la sainteté de la messe, les rites de l'Eglise, Pâques, la Sainte-Cène, le Carême. On lui fit remarquer qu'il avait accepté d'entendre la messe lorsqu'il devint diacre. Il répondit qu'il n'avait *jamais eu l'intention de devenir prêtre s'estimant indigne de ce ministère*.

On l'interrogea aussi sur l'autorité royale, l'obéissance aux édits des rois et princes, les ordres ecclésiastiques.

Il reconnut que *tout chrétien doit obéir à l'autorité temporelle et spirituelle établies sur terre par la volonté de Dieu, mais pas si cela mettait le salut de son âme en danger*.

On lui demanda s'il avait lu les livres de Luther et de Calvin. Il le reconnut mais ajouta qu'il avait aussi lu tous les livres du Droit Canon. « *Mon opinion est fondée sur la parole de Dieu. Je ne me suis arrêté aux opinions des hommes qu'en tant qu'elles étaient conformes à l'Evangile* ».

On tenta de lui faire dénoncer d'autres personnes et domestiques qui auraient assisté comme lui aux assemblées de Réformés.

Il répondit qu'il « *n'avait prêté le serment de dire la vérité que sur ce qui concernait sa personne, sa doctrine qui était celle de Jésus-Christ et que, sans offenser Dieu, il ne pouvait mettre son prochain dans les mêmes peines que celles qu'il endurait* ».

Il demanda que le roi vienne lui-même lui faire entendre sa volonté de façon qu'il puisse lui obéir.

Les interrogatoires achevés, l'évêque réunit les juges et demanda qu'Anne du Bourg soit dégradé de ses ordres ecclésiastiques puis livré au bras séculier.

Anne du Bourg *interjeta appel au Parlement comme d'abus*.

Des princes allemands avaient été avertis des procès en cours et vinrent à Paris plaider en faveur des accusés comme ils l'avaient déjà fait pour d'autres procès en hérésie.

Ils ne furent pas entendus.

Le procès fut interrompu car de grandes fêtes avec tournoi devaient commencer dès le 30 juin.

**Marie Desclaux** les raconte (sur le site des Amis d'Hérodote).

« Un tournoi a été organisé à l'occasion de deux grands mariages, celui de Marguerite de France, soeur d'Henri II, avec Emmanuel-Philibert duc de Savoie, et celui d'Élisabeth, fille aînée du roi, avec Philippe II, roi d'Espagne.

« Ces mariages font suite au traité contesté de Cateau-Cambrésis qui met fin aux guerres d'Italie. Henri II a repris Calais aux Anglais et occupe les Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Il veut magnifier le retour de la paix avec de grandes fêtes.

« Un tournoi à l'ancienne est organisé dans la rue Saint-Antoine, la plus large de Paris, devant l'hôtel des Tournelles, résidence habituelle du roi.



« Le trente juin, au terme d'une journée torride, le tournoi touche à sa fin et les spectateurs commencent à se retirer.

« Henri II se dispose à entrer à son tour en lice.

La reine Catherine de Médicis lui a demandé de renoncer à jouter. Elle est torturée par de mauvais pressentiments.

« Malgré quarante ans d'âge, il veut prouver sa vigueur à sa maîtresse Diane de Poitiers, dont il porte les couleurs, le noir et le blanc. »

« Après une première passe réussie, Henri II s'accorde une dernière lance. Son adversaire est un jeune homme, le comte Gabriel de Montgomery. Au premier choc, Henri II tombe à terre un morceau de la lance adverse planté dans son oeil gauche.

« Ambroise Paré, André Vésale (chirurgien du roi d'Espagne) et les meilleurs chirurgiens sont requis, mais Henri II meurt le dix juillet après dix jours de souffrances. »

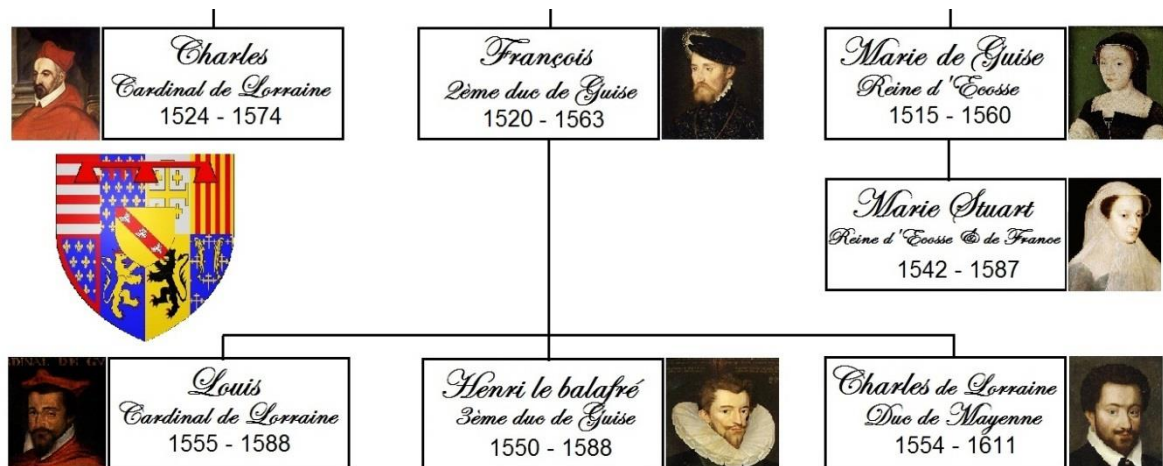


François II (1544-1559-1560), n'ayant que quatorze ans, sa mère Catherine de Médicis entame sa première régence.

Le parti des ultra-catholiques pense-t-il qu'elle se montrera plus conciliante qu'ils le souhaitent ?

Les Lorraine-Guise monopolisent le pouvoir au détriment du jeune François II. Ils poussent à une reprise urgente du procès d'Anne du Bourg et à une sentence exemplaire.

Dramatique ironie de l'histoire, c'est devant les Tournelles et la Bastille qu'avait eu lieu le tournoi, et c'est précisément à ce jeune homme, le jeune comte Gabriel de Montgomery, qu'Henri II avait fait remettre Anne du Bourg et les autres accusés. On dit qu'il aurait vu dans son accident une sanction du destin. Idée vite niée par le cardinal de Guise.



Le procès reprend le 14 juillet.

Peut-être à cause de la pression des Guise, les dix à douze juges et conseillers choisis favorables à la cour et chargés d'examiner l'appel, le renvoyèrent comme n'ayant pas lieu.

Deux frères d'Anne du Bourg vinrent à Paris implorer la clémence des juges. Ils furent menacés de se voir saisir leurs biens s'ils ne quittaient pas Paris immédiatement. Ce qu'ils firent. Ils proposèrent à leur frère de verser des sommes d'argent pour que le pape émette une bulle pour un quart-appel qui le mènerait à Rome. Leur projet était de faire évader Anne pendant le trajet. Anne du Bourg refusa.

Un deuxième appel fut interjeté auprès du cardinal de Sens et garde des sceaux, Jean de Bertrand qui confirma la sentence.

Un troisième appel auprès du cardinal de Tournon fut fait, qui fit craindre à ses amis de l'église réformée qu'Anne fut sur le point d'abjurer.

Il leur répondit qu'il continuait d'espérer qu'avec l'aide de Dieu il demeurerait ferme jusqu'à la fin. Il ajouta qu'en faisant appel aux ecclésiastiques proches du pape, il serait clair que sa mort serait imputée non seulement au roi, mais aussi à la religion catholique.

Pour achever de convaincre son entourage protestant « *il rédigea une confession de foi conforme en tous les articles à celle des Eglises réformées de France.* »

Cette confession a été archivée et citée, notamment par de Thou, de Bèze, la Planche, etc.

Par ailleurs il envoya au Parlement une transcription complète de son interrogatoire et de ses réponses, pour information et à destination de la postérité.

A la demande du roi, le cardinal François de Tournon primate de 1551 à 1562 fut prié de renvoyer expressément le dernier appel, de confirmer la sentence du cardinal de Sens et garde des sceaux Jean de Bertrand, et de livrer Anne du Bourg au bras séculier.

L'arrêt lui fut confirmé le 20 novembre.

Il fut d'abord dégradé de son ordre de diacre, ce qu'il aurait salué en disant qu'ainsi « (...) *le caractère de la bête dont il est question dans l'Apocalypse lui était ôté et maintenant il n'avait plus aucune tache de l'antéchrist de Rome.* »

L'arrêt de mort pouvait tôt venir dès que la sentence était confirmée et la dégradation faite.



Anne du Bourg décida de faire valoir une fois de plus ses droits en tant que conseiller d'être jugé par ses pairs, lesquels, redoutant une réaction violente du parti ultra-catholique n'eurent pas le courage de se prononcer.

Entretemps une lettre chiffrée fut découverte.

Elle aurait été libellée par Anne du Bourg et adressée à un complice nommé Durand qui, pris de peur, l'aurait remise à son confesseur. A son tour cet abbé l'aurait portée au président Saint-André qui s'en servit pour rendre l'accusé indéfendable.

Cette lettre aurait été un projet de fuite armée :

« *Durand, ne faillez ce soir (...) de m'apporter une grosse corde et amenez les chevaux que vous m'avez promis, avec bonne compagnie, afin que, si nous sommes découverts, nous soyons les plus forts, et ne faillez à être munis de bons bâtons à feu.* »

Ce texte, plus tard rapporté par Lancelot Voisin de la Popelinière, acheva de détruire les liens qu'Anne conservait au Parlement et de le rendre coupable aux yeux de tous.

De sa geôle de la Bastille, Anne du Bourg fut transféré dans une cage de fer et mis au pain et à l'eau, gardé par deux hommes en armes. Il fut interdit à toute personne de s'arrêter devant la Bastille et de s'approcher du lieu de détention du condamné.

Le procureur général Brûlard fit perquisitionner la cellule d'Anne du Bourg et confisquer les papiers et lettres qu'on y trouva. Il s'agissait de poèmes, d'épîtres et d'échanges avec des protestants et des membres de l'Eglise de Genève.

Brûlard et Saint-André s'en servirent pour accuser Anne du Bourg de complot contre le roi et le royaume, et d'intelligence avec l'étranger.

Pressé par ses amis et frères d'abjurer pour sauver sa vie, il écrivit une confession. Cette lettre fut suffisamment équivoque pour être utilisée pour le discréditer.

Le parti des Guise fit courir le bruit que le condamné avait désavoué l'église réformée, demandait la grâce du roi et souhaitait être admis dans l'église catholique.

Les protestants se sentirent trahis, rappelèrent au condamné qu'en abjurant il risquait la colère divine et l'exhortèrent de placer l'honneur de son Dieu et de l'église réformée au-dessus de sa délivrance.

Le tout ramena Anne du Bourg à la fermeté initiale de sa foi.

François Olivier, qui avait été fait chancelier de France par François Ier en 1545 après la disgrâce de Guillaume Poyet et du connétable Anne de Montmorency, avait été démis d'une partie de ses fonctions par Henri II, des artifices ayant permis de le remplacer par Jean de Bertrand en 1551 sous le fallacieux prétexte de sa santé. Mais il est défendu par plusieurs princes, et la mort d'Henri II rend ses prérogatives à François Olivier. Il les conservera jusqu'en 1560 et sera remplacé par Michel de l'Hospital.



François Olivier



Antoine Minard

François Olivier est très modéré et relisant les pièces du procès, est tout disposé à admettre l'appel d'Anne du Bourg.

On s'oriente vers une réunion du Parlement. De nouveau les Guise, qui par ailleurs ont défendu François Olivier, voient le risque d'un allègement de la sentence.

Le 12 décembre 1559, le Parlement n'est pas encore réuni quand Antoine Minard, président de la Grande Chambre, est assassiné. Un écossais en est d'abord accusé, puis trois hommes.

Anne du Bourg est suspecté d'avoir été sinon complice de l'assassinat, du moins son instigateur, ou d'avoir été informé de ce projet.

L'accusé écossais fut soumis à la question mais n'impliqua jamais du Bourg.

Anne du Bourg comparut de nouveau devant les conseillers. Voyant l'archevêque de Sens, il fit remarquer que le prélat avait été son principal accusateur, son « *ennemi mortel* » et ne pouvait donc pas être juge et parti. Le prélat admis ce point de vue et se *déporta volontairement*.

Les conseillers se dirent prêts à entendre la défense de l'accusé.

Le jeune jurisconsulte Marillac qui comptait des conseillers et avocats en Parlement, accepta de défendre du Bourg à la condition que ce dernier le laisse parler sans l'interrompre.

Marillac énonça tous les points illégaux du précédent procès, dont les actes de l'archevêque de Sens et l'arrestation en pleine séance du Parlement. Il plaida que du Bourg renoncerait à son droit en tant que conseiller et demanderait la grâce du roi, reconnaissant « *avoir grandement offensé Dieu et la sainte mère église, irrité le roi (défunt) et s'être montré désobéissant à son évêque, auquel, ainsi qu'à la sainte Eglise romaine, à laquelle il désirait être réconcilié.* »

A ces mots Anne du Bourg se leva, désavoua son défenseur qui eut tout juste le temps de demander au président François Olivier de renvoyer du Bourg dans sa

cellule. Marcellat espérait ainsi sauver du Bourg en l'empêchant de parler davantage.

Malheureusement du Bourg écrivit une lettre à l'attention du Parlement où il annulait sa confession jugée équivoque, récusait son défenseur en désavouant ses conclusions. Il assurait *vouloir vivre ou mourir dans sa foi en l'Eglise réformée*.

Le conseil de François II et les Guise eurent connaissance de cette lettre et le roi ordonna de juger du Bourg sur le champ.

Une députation d'Allemagne se présenta le 19 décembre pour demander la grâce du roi, mais sans effet.

Augustin Marlorat du Pasquier (1506-1562, protestant français) avait décrit à Calvin et à l'Eglise de Genève les conditions dans lesquelles se déroulait le procès de du Bourg. Théodore de Bèze (1519-1605) avait été envoyé dès octobre par le comte Palatin pour demander au roi de France la grâce d'Anne du Bourg. Le roi avait promis de faire son possible. De Bèze se présenta avec la lettre du roi, demandant qu'on lui remette l'accusé. Mais les Guise intervinrent et de Bèze ne reçut qu'une réponse floue.



AVGVSTINVS MARLORATVS.  
Huius Augustini loco regnabat pater Iosephus canonicus,  
Huius vero ecclesiam cura laboratque fuit.  
Ex monacho factus, pariter sacris literisque moris iter  
Dona verbi: marcoratus Dei. Cinq. mill.

Théodore de Beze et Augustin Marlorat

Les Guise hâtèrent le jugement, pressèrent juges et conseillers, et obtinrent la condamnation des hérétiques à la mort, à savoir être *étranglé* (ou pendu) *et brûlé vif*.

Dans ses portraits des hommes illustres, Théodore de Bèze écrit « *Depuis qu'il eut condamné du Bourg, le Parlement perdit lâchement, par la faute de quelques-uns du corps, une grande partie de son ancienne autorité et liberté.* »

23 décembre 1559.

D'après de Thou et le marquis de Conti, Anne du Bourg accueille avec calme l'annonce du châtement qui l'attend, et, une fois dans la chapelle de la prison, s'adressant aux conseillers et juges qui l'ont condamné, il dénonce fortement les répressions contre la Réforme et les injustices commises.

Cinq heures du matin.

« *Laisserons-nous fouler aux pieds notre Rédempteur et le sang de celui qui l'a si libéralement répandu pour nous ? N'obéirons-nous point à notre Roi (Dieu) qui veut que nous le défendions, qui nous soutient (...)? Quoi donc, la peur nous fait-elle chanceler ? (...) Cette gent veut que nous permettions qu'on blasphème notre Dieu, elle veut (prétend) que nous lui soyons traîtres et pour ne le vouloir on nous déteste et nous taxe de sédition. Nous sommes, disent-ils désobéissants*

*aux Princes (...). Aie cependant pitié de nous, Ô notre Bon Père, aide-nous et conduis-nous par ta grâce à soutenir constamment ta Vérité. Montre-leur, Seigneur, que ce sont eux-mêmes qui sont déloyaux à leur Prince ! (...) Est-ce désobéissance à notre roi que de prier pour sa prospérité, que son règne soit gouverné en paix et que toutes les superstitions et idolâtries soient bannies de son royaume, de requérir à Dieu qu'il le remplisse et tous ceux qui sont sous lui nos Supérieurs, de sa connaissance en toute prudence et intelligence spirituelle afin qu'ils cheminent tous dignement au Seigneur et lui soient agréables ? (...) N'êtes-vous pas ceux qui faites pécher le pauvre peuple puisque vous le détournez du vrai service de Dieu ? Sondez (...) en quelle estime vous pouvez être aux autres pays et le rapport qu'on fait de vous à tant d'excellents Princes, de tant de prises de corps (les sévices corporels de la question) que vous décernez aux mandements de ce rouge Phalaris (le Cardinal de Guise). Puisse-tu cruel tyran, par ta misérable mort, mettre fin à nos gémissements ! A sa volonté vous nous allongez tellement les membres innocents que vous-mêmes en avez pitié et compassion. Je vois pleurer quelques-uns de vous. Pourquoi pleurez-vous ? (...) vous ressentez votre conscience chargée et les piteux cris contraignent de lamenter vos yeux de crocodiles ? Vous apprenez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu (...) Les condamnés se réjouissent du feu et (il) leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux sinon quand ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épouvantent point. Les injures ne les affaiblissent point, récompensant leur honneur par la mort. Non Messieurs (...) nul ne pourra nous séparer du Christ, quelques laps (pièges) qu'on nous tende et quelque mal que notre corps endure. Qu'on nous tue, qu'on nous brise (...) et nous ressusciterons ensemble. »*

Anne Du Bourg aurait assisté à plusieurs morts remarquables dans la dignité de protestants, dont Anne Audebert et Claude Thierry, lesquelles rendirent gloire à Dieu et son fils pendant leur supplice.

*« Ce n'est pas chose de petite importance de condamner ceux qui, du milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ. »*

Puis il demande au bourreau de le saisir.

Il adresse un dernier mot aux juges et conseillers : *« Cessez vos brûlements et retournez au Seigneur en amendement de vie afin que vos péchés soient effacés. (...) Vivez donc, Ô sénateurs, méditez en icelui, et moi je m'en vais à la mort. »*

Sortant de la prison, les juges sont apostrophés. Ils s'excusent en disant qu'ils n'ont fait qu'obéir aux édits et ordonnances sévères du roi (Henri II).



Le bourreau lia les mains d'Anne du Bourg et le fit monter dans une charrette escortée par quatre à cinq cents hommes à pied et deux cents à cheval. Les Guise ont dressé des feux éloignés les uns des autres pour empêcher toute tentative de délivrer Anne du Bourg. La charrette arrive sur la place Saint-Jean, dite place de Grève où était dressé un bûcher surmonté d'un gibet. Il aurait enlevé lui-même sa chemise. Il monte sur le bûcher au pied de la potence. Le bourreau lui passe la corde autour du cou.

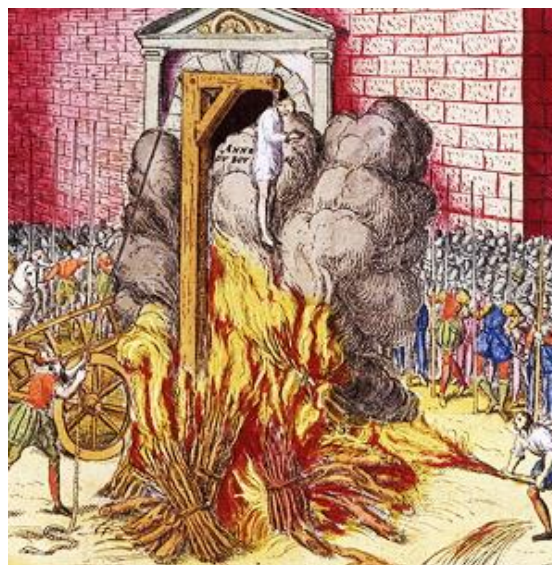
Il lance « *Amis, je ne suis point ici comme un larron, mais c'est pour l'Évangile !* »

Le bourreau tire sur la corde qui soulève Anne du Bourg et l'étrangle. « *Mon Dieu ne m'abandonne point afin que je ne t'abandonne point.* »

Le bûcher est allumé.



« Anne du Bourg conseiller du Parlement de Paris brûlé à St. Jean en Grève »  
Sujet : « Assassinat d'Anne du Bourg ». Gravure sur bois. Bibliothèque Nationale de France. Département Estampes et Photographies. Collection Michel Hennin.





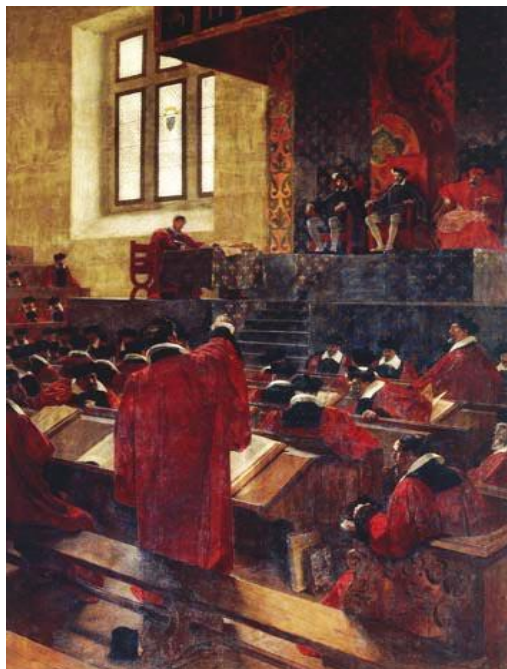
« Quelques années plus tard les chroniqueurs souligneront le retentissement qu'un châtement si monstrueux eut parmi les contemporains, notamment dans les collèges. Florimond de Raemon (chroniqueur, catholique, 1540-1601) déclarera que le bûcher avait fait *plus de mal que cent ministres n'auraient pu faire avec leurs prêches*.

Le mot de Tertullien se vérifiait une fois de plus. Agrippa d'Aubigné devait le commenter dans ses Tragiques:

*Les cendres des brûlés sont précieuses graines  
Qui, après les hivers noirs d'orage et de pleurs,  
Ouvrent au doux printemps d'un million de fleurs  
Le baume salutaires, et sont nouvelles plantes  
Au milieu des parvis de Sion fleurissantes.  
Tant de sang que les rois épanchent à ruisseaux  
S'exhale en douce pluie et en fontaine d'eaux,  
Qui, coulantes aux pieds de ces plantes divines,  
Donnent de prendre vie et de croître aux racines. »*

## **Bibliographie.**

- ✚ 1841. Anne du Bourg martyr évangélique. J.G. Hoffmann. Schuler Impr. Strasbourg.
- ✚ 1878. Dictionnaire universel d'histoire et de géographie. Marie-Nicolas Bouillet et Alexis Chassang. Hachette. Paris. 26e édition.
- ✚ 1945. L'épopée huguenote. Raoul Stéfan. Editions du Vieux Colombier.
- ✚ 1997. Les bûchers du roi (...). David el Kenz. Champ Vallon. Seyssel.



Pour les Amis d'Allègre  
G. Duflos  
2015